

21 novembre 2022

COMPTE-RENDU DES CAPL 1 et 2 DU 17/11/2022

Les Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) locales de recours en évaluation se sont déroulées jeudi 17 novembre 2022

Ces C.A.P.L., outil du dialogue social paritaire local et de rétablissement des agents dans leurs droits, sont les dernières dans la mesure où, **à partir de 2023, les recours en évaluation ne seront plus examinés localement mais au plan national directement.**

Sur l'autel de la simplification et de la modernisation c'est la démocratie au travail qui est sacrifiée.

En dépit de cette destruction des droits des agents, Solidaires Finances Publiques Martinique continuera, comme toujours à défendre leurs intérêts particuliers et collectifs quelles que soient les conditions formelles que les Directions Générale et locale édicteront arbitrairement.

Il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération avec la perspective de la rémunération au mérite, les promotions mais aussi la mobilité avec la multiplication des postes au choix.

C'est la raison pour laquelle, il faut être particulièrement attentif à tous les éléments du compte-rendu d'évaluation qui pourraient être ultérieurement utilisés à cette fin.

Plus particulièrement concernant cette CAPL, deux points essentiels doivent être mis en avant.

Tout d'abord, dans sa déclaration liminaire Solidaires a dénoncé la campagne d'évaluation qui a été très chaotique cette année: malgré les nombreuses relances de Solidaires, les agents des catégories B et C n'ont pas été informés du nom de l'autorité hiérarchique en remplacement de M. VAILLE.

De plus, à l'issue de la CAPL on a appris par un agent ayant fait recours, que son dossier n'a pas été présenté. Déjà, avant l'instance, deux autres dossiers ont pu être rattrapés par Solidaires qui avait été informé par les agents de leurs recours.

On le voit, cette campagne a été préjudiciable aux agents.

La direction, quant à elle, évoque l'absence du personnel habilité et plus globalement le manque de personnel approprié au service RH.

Solidaires constate que le manque de personnel est allègrement utilisé lorsqu'il s'agit de dédouaner la direction, mais pas lorsqu'il s'agit de pointer du doigt la non-réalisation d'objectifs pour les autres services. **Sa ki pa bon pou zwa pa bon pou kanna!**

Ensuite, une fois de plus, Solidaires a dénoncé les errements des chefs de service qui mettent sciemment à mal la carrière des agents, aucune objectivité dans la façon d'évaluer mais plutôt des règlements de compte.

On a pu constater, que la maîtrise de l'exercice est toujours en cours d'acquisition pour certains évaluateurs pourtant habitués à l'exercice!

Le président de la CAP Locale a reconnu qu'il avait effectivement relevé des anomalies dans les CREP et qu'il lui paraissait impératif de faire une mise au point auprès des évaluateurs concernant son contenu. Selon lui,

- il est inadmissible que d'une année sur l'autre les profils croix soient diminués de 2 cases (passant par exemple de excellent à bon), quand bien même l'agent change de service;
- trop d'incohérences entre le profil croix et les appréciations littérales subsistent;
- les appréciations littérales très succinctes sont à bannir.

Une note sera adressée aux évaluateurs en 2023 pour l'élaboration des entretiens professionnels de l'année de gestion 2022.

Ces constats, Solidaires finances publiques Martinique les a toujours dénoncés dans les différentes CAPL dans lesquelles elle a siégé. Nos dénonciations étaient donc totalement justifiées. Les agents étaient dans leur bon droit.

7 dossiers ont été examinés en CAPL (2A - 5B) pendant plus de 4 heures dont 2 heures consacrées aux seuls dossiers A. Dans la moitié des dossiers défendus par Solidaires, le chef de service est en fin de carrière. Ils n'ont pas hésité à dégrader sans motifs valables la notation des agents entachant ainsi leur avenir professionnel. Ces notateurs devraient être sanctionnés pour manquement dans leur mission d'évaluateur !

Concernant la CAPL 1 - cadre A

Ces 2 dossiers provenaient d'un même service et SFP n'a pas manqué de fustiger à la fois le CREP et le rapport du chef de service en dénonçant des mensonges éhontés, l'abstraction de la période de crise sanitaire et l'absence de formation, la volonté manifeste de nuire et de détruire.

Le président de la CAPL parle de maladresse des évaluateurs dans la rédaction du CREP et du rapport, quand Solidaires, met en évidence l'esprit de vengeance envers des agents qui revendiquent leurs droits. INADMISSIBLE!!!

Suite à nos arguments et après une suspension de séance, compte-tenu des aberrations constatées, le président a procédé à quelques modifications dans l'appréciation des objectifs assignés, le profil croix et les appréciations littérales.

Solidaires invite les agents ayant obtenu partiellement satisfaction à faire un recours en CAPN.

Concernant la CAPL 2 - cadre B

Le Président a quitté la séance après étude du Premier dossier, laissant la présidence de la CAPL à Mme COLIN.

Sur les 4 dossiers défendus par Solidaires, les élus ont dénoncé les trop nombreuses incohérences entre le profil croix et l'appréciation littérale, l'aptitude à exercer l'ensemble des fonctions dévolues au grade supérieur au regard du parcours professionnel.

L'administration a accepté de modifier certains profils croix ou appréciations littérales sans pour autant donner pleine satisfaction aux agents. Mais pour deux dossiers, en dépit de nos arguments, aucun changement n'a été accordé. Les débats ont été ardues, l'administration est quant à elle restée sourde aux arguments justifiés de Solidaires.

Les agents n'ayant pas obtenu pleine satisfaction peuvent présenter leur recours en CAPN.

En tout état de cause, la suppression des CAP Locales pour 2023, ne doit en aucun cas dissuader qui que ce soit de FAIRE UN RECOURS de son évaluation. PERSONNE ne doit négliger les appréciations littérales qui sont portées dans le CREP qui deviendront essentielles pour la suite de votre carrière.

L'AVENIR DU CREP et plus particulièrement de EDEN-RH

Par ailleurs, il faut savoir qu'un groupe de travail sur l'évolution de l'entretien professionnel s'est tenu le 19 octobre 2022. Le sujet portait plus précisément sur le déploiement de l'application **ESTEVE** qui remplacera EDEN-RH dès la prochaine campagne d'évaluation professionnelle. Cet outil entraîne des modifications non négligeables de la procédure.

Pour les agentes et agents évalués

Concernant l'aptitude à exercer dans le corps supérieur pour la catégorie B et C, avec ESTEVE, l'administration envisage de remplacer la cotation sur 3 niveaux par une logique binaire: Oui ou non.

Pour la catégorie A, le tableau synoptique tel qu'on le connaît aujourd'hui va disparaître. Les éléments seront désormais détaillés de façon littérale. Pour l'administration, le tableau synoptique est réducteur, il lui a donc semblé important de favoriser le littéral. Ainsi, la carrière d'un agent dépendra de la qualité stylistique de son évaluateur, le règne de l'opacité va s'en trouver renforcé.

Dès l'origine et pour chaque évaluation suivante, il faudra être vigilant sur la formulation littérale qui devra être cohérente pour chaque item.

Un nouveau tableau synoptique concernant les capacités d'encadrement va apparaître. Il sera en lien avec les attendus décrits dans le nouveau modèle managérial publié sur Ulysse début 2022. A priori, il sera servi quelles que soient les fonctions du cadre qu'il soit ou non en position d'encadrement ce qui risque de poser quelques difficultés sachant qu'un grand nombre de cadres A de la DGFIP n'est pas aujourd'hui en position d'encadrement.

Concernant les recours, ceux-ci seront rédigés directement dans l'application. En revanche, ESTEVE ne permettra pas de recueillir la réponse de l'autorité hiérarchique (AH), l'outil n'étant pas adapté à nos procédures...

ESTEVE permettra seulement de savoir si l'AH a fait une admission totale, une admission partielle ou un rejet sans connaître la réponse argumentée ni le contenu des modifications proposées. Cela est inadmissible dans la mesure où premièrement, l'agent qui exerce un recours doit le motiver lorsqu'il écrit à l'autorité hiérarchique, il est donc bien en droit de recevoir une réponse argumentée et motivée en retour. Deuxièmement, l'AH ne pourra pas elle-même modifier le CREP mais devra signifier les modifications à opérer par l'évaluateur de premier niveau seul habilité à modifier le CREP. Dès lors comment l'agent pourrait-il s'assurer du bon complètement du CREP n'étant pas destinataire de la réponse de l'autorité hiérarchique?

L'administration sensible aux arguments de Solidaires va donc réfléchir à cette question.

Pour les évaluatrices et évaluateurs

Une formation spécifique pour les évaluateurs sera mise en place en 2023 afin de replacer l'entretien professionnel à sa place et de donner à l'évaluateur les clés. C'est donc la copie idyllique que nous vend l'administration.

Concernant l'autorité hiérarchique (AH), d'après la circulaire elle est bien le supérieur hiérarchique direct (SHD) du supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué. Or, la désignation de l'AH est modifiée. Avec ESTEVE si le process est validé, il est proposé que l'évaluateur soit le SHD et que de ce fait l'autorité hiérarchique puisse être le chef de service. Une question se pose, comment un chef de service remettrait-il en cause le jugement de son adjoint? Il se pose donc un problème de distanciation entre l'évaluateur et l'autorité hiérarchique, qui n'existait pas auparavant.

Nous avons fermement dénoncé cette mesure qui introduit autant d'AH qu'il y a de services et génère un transfert vers l'encadrement de proximité des missions d'AH jusqu'alors exercées majoritairement par les responsables de pôle des directions locales.

Pour conclure sur ce point, compte tenu de la modification importante de la procédure d'évaluation professionnelle induite par ESTEVE, **Solidaires Finances Publiques a demandé l'inscription de ce sujet pour vote à un prochain CTR** (Comité Technique de Réseau). Nous attendons désormais la réponse définitive de l'administration qui nous a répondu «pourquoi pas?» quand nous avons réitéré la demande lors du CTR du 25 octobre.

Les élus en CAPL

